



République d'Haïti

PRIMATURE

**PROGRAMME D'ACTION GOUVERNEMENTALE
CONTRE LA "VIE CHERE "**

Document de Travail

Février 2008

Plan de présentation

- 1 Mise en Contexte : La vie chère résultante de facteurs externes et internes
- 2 Vision Gouvernementale de la lutte contre la vie chère
- 3 Axes d'intervention
 - 3.1. Chantiers à haute intensité de main d'œuvre :
 - 3.1.1 Travaux de curage et de drainage
 - 3.1.2 Travaux d'assainissement
 - 3.2. Crédit au bénéfice des catégories non éligibles au crédit institutionnel et bancaire
 - 3.2.1 Crédit au petit commerce/secteur informel
 - 3.2.2 Crédit à la petite industrie de transformation de produits
 - 3.2.3 Crédit aux jeunes entrepreneurs
 - 3.3. Appui à la relance de la Production Nationale et au Développement durable
 - 3.3.1 Relance de la production avicole et porcine
 - 3.3.2 Production et Commercialisation de denrées d'exportation stratégiques : mangues, café.
 - 3.3.3 Aménagement de bassins versants
 - 3.4. Intervention à caractère solidaire ou de type « Solidarité Nationale »
 - 3.4.1. Appui alimentaire aux catégories vulnérables :
 - Restaurants Communautaires
 - Cantines Scolaires
 - Restaurants Universitaires
 - Appui direct aux familles des zones touchées par la famine : Panier alimentaire
 - 3.4.2. Appui à l'approvisionnement de produits stratégiques de base :
 - Magasins communautaires
 - Boutiques d'Intrants et d'outils agricoles
 - 3.4.3. Appui ciblé aux familles sinistrées des dernières inondations
 - Appui à la relocalisation : Logement/Village Solidaire
 - Fonds de relance économique
 - 3.5. Réhabilitation d'infrastructures sociales et économiques de base/ Programme à Impact de Développement Local (PIDL)
4. Stratégie de Mise en œuvre
5. Coût
6. Impact à court et moyen termes.

ANNEXES

ANNEXE I : Liste de Projets du Programme d'Investissement Public (non exhaustive)

ANNEXES II :Fiches signalétiques des interventions gouvernementales contre la vie chère

1 Mise en Contexte : la vie chère résultante de facteurs externes et internes

Le phénomène de la **vie chère** qui résulte de l'escalade sans précédent des prix de produits alimentaires et des biens de première nécessité frappe, à n'en pas douter, des milliers de familles et de millions de gens dans notre pays. Générant une situation qui ne laisse personne indifférente, cette réalité se dresse en défis quotidiens tant pour la population que pour le Gouvernement. En cela, il faut une compréhension lucide du phénomène qui affecte tous les occupants de ce coin de terre.

En effet, la hausse continue du coût de la vie est, en général, un phénomène à tendance structurelle à l'échelle mondiale. Toutefois, sa composante « **produits alimentaires et biens de première nécessité** » a vu les prix s'élever à des niveaux alarmants au cours des dernières décennies. En Haïti, les données publiées par l'Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique (IHSI) ont clairement mis en évidence, qu'en même temps que les salaires et les emplois enregistrent de faibles hausses, la population maintient sa croissance et les prix de certains produits alimentaires et d'autres biens essentiels ont, dans certains cas, plus que doublé. Cette situation est loin d'être unique à Haïti. Dans la région de la CARICOM, le phénomène de la cherté de vie représente la plus grosse menace politique. Les Gouvernements ont, face à ce phénomène, engagé des diagnostics en vue d'adopter des décisions devant garantir l'approvisionnement de leur population et stimuler l'accroissement de leur production agricole. En plus de l'activation du système de *fonds régional de compensation* due à la hausse des prix du pétrole, tout un train de mesures est en cours d'adoption pour faire face à la cherté de la vie et à la menace de la pauvreté de masse. Entre autres, ils envisagent l'élimination ou l'abaissement du Tarif Extérieur Commun (TEC) sur le panier des produits de première nécessité des Etats Membres ; ils ont mis en place un Task Force sur les mesures sanitaires et phytosanitaires en vue d'évaluer la disponibilité des produits alimentaires exportables de certains Etats Membres et la prédisposition de certains autres Etats à importer de tels produits au sein de la région ; ils incitent chaque Etat membre à contrôler la hausse des prix de tels produits et à partager les informations les concernant ; ils encouragent chaque Etat membre à faire des interventions sociales ciblant les groupes les plus vulnérables dont les enfants, les familles monoparentales au chômage et les chômeurs en général, etc.

Dans tous les cas de figure, il convient de reconnaître que **la cherté de la vie est la résultante d'un ensemble de facteurs et de causes tant externes qu'internes.**

Au niveau externe, de nombreux facteurs sont aujourd'hui reconnus et identifiés comme étant en partie responsables de la hausse généralisée des prix des aliments et des produits de première nécessité. Entre autres : la croissance de la population mondiale ; la demande élevée de produits alimentaires émanant des économies émergentes en forte croissance (dont la Chine et l'Inde) ; les effets dévastateurs des changements climatiques sur l'agriculture ; la hausse vertigineuse des prix du pétrole et de ses conséquences sur les coûts de production et sur ceux des frets maritimes et des transports; la diminution des produits alimentaires cultivés en raison de la demande exponentielle de grains par l'industrie de la bioénergie ; les spéculations illimitées sur les produits agricoles et alimentaires par les monopolistes mondiales ; la forte dépréciation du dollar américain, etc.

Au niveau interne, de nombreux autres facteurs conduisent à une détérioration continue du pouvoir d'achat de la grande majorité de la population. Considérons quelques unes de ces causes : **les déséquilibres internes** dus aux crises politiques récurrentes, à l'explosion démographique, à l'urbanisation non maîtrisée, et aux catastrophes naturelles subies au cours des dernières années ; **les ouvertures successives de l'économie nationale** (1986 ; 1994 et 1995) à la concurrence mondiale sans stratégies ni mesures et politiques spécifiques de sauvegarde ou d'adaptation des capacités productives nationales ; la **forte décapitalisation** du secteur agricole et industriel et la baisse de la production nationale en général; les **insuffisances d'investissements de modernisation productive** tant publics que privés capables de générer des débouchés pour la population La persistance de la forte dépendance du pays vis-à-vis de produits agricoles et autres biens importés, la baisse vertigineuse des exportations traditionnelles (huiles essentielles, le café, le sisal, textiles, etc.), associée à l'exode rural a en quelque sorte renforcé la situation de pauvreté de la population

Ainsi pour le Gouvernement, aborder le problème de la hausse du coût de la vie cadre **avec le devoir de reconnaître la manière dont elle affecte la population, avec sa détermination à s'engager de manière pragmatique et résolue à atténuer ses effets en particulier sur les couches les plus vulnérables, et avec la responsabilité d'expliquer les actions en cours et les stratégies ciblées en vue de délivrer des résultats tangibles attendus par la population**

2 Vision Gouvernementale de la lutte contre la vie chère

La pauvreté matérielle qui sévit en Haïti est un phénomène complexe. En effet, sa complexité résulte de la multiplicité de causes et de voies par lesquelles elle atteint la population. Ce type de pauvreté de tendance chronique ne se laisse pas apprivoiser à partir des politiques standards. Il requiert des politiques ciblées et consistantes de relèvement du niveau de vie par la mise en œuvre des mécanismes les plus ambitieux. Face à la gravité d'un tel phénomène, les résultats viables ne peuvent provenir que des actions profondes sur les structures de la société au niveau de ses paramètres de la consommation, de la croissance de la production de richesses et de l'emploi, et de la répartition des fruits de la croissance.

Le Gouvernement a bien compris que la complexité du phénomène de la vie chère accroît ses responsabilités en tant qu'acteur politique. Jean Monnet, l'un des pères fondateurs de l'actuelle Union Européenne, n'a-t-il pas défini la politique comme « **l'art de rendre possible aujourd'hui ce qui paraissait impossible hier !** » Dans cette optique, et en dépit des causes externes qui déterminent la cherté de la vie, le Gouvernement est bien imbu de sa responsabilité de mobiliser les paramètres internes sous son contrôle pour créer des perspectives favorables. Donc loin de baisser les bras, il est déterminé à adopter des décisions appuyées par des stratégies positives en vue de rompre avec cette spirale de pauvreté et de combattre cette misère généralisée. En particulier, il reconnaît la nécessité de les attaquer sur plusieurs fronts. Vous saisissez qu'il n'a pas attendu ce débat pour s'y mettre. En plus des actions immédiates et occasionnelles déjà engagées ça et là en appui à la population (rentrée scolaire, PICs...) il a mis en place, depuis l'année dernière, un Groupe technique Interministériel chargé d'élaborer des propositions de politiques et de stratégies susceptibles de délivrer des résultats à court, moyen et long termes. Alors que certaines de ces propositions sont déjà en cours d'opérationnalisation, puisqu'elles ont été programmées dans le budget 2007-2008, il est tout à fait opportun d'explicitier les **3 grandes orientations extraites des propositions de ce Groupe Technique interministériel** :

- D'abord, agir sur le coût de la vie via des politiques visant un meilleur accès des couches pauvres de la population à la catégorie des produits essentiels et stratégiques et une amélioration de leur pouvoir d'achat;

- Ensuite, appuyer la production nationale via des politiques directes de renforcement des filières productives et alimentaires, avec une attention particulière sur la satisfaction des besoins internes et les activités de création de valeur ajoutée sur les filières et marchés d'exportation ;
- Et enfin, encourager les initiatives agressives de création et d'accès à l'emploi via des politiques favorisant la reprise dans les filières industrielles légères, dans l'agro-transformation, la construction, le transport et les activités d'exportation.

Les logiques sous-jacentes aux propositions du Groupe Technique Interministériel convergent vers un triptyque « **meilleur accès aux produits essentiels- redynamisation de la production nationale- création d'emploi et accroissement du pouvoir d'achat de la population** ».

En effet, si l'on se réfère au contenu des deux derniers bilans présentés par le gouvernement, on peut aisément repérer les actions déjà posées dans la perspective de la lutte contre la vie chère.

- Les actions de formation de jeunes et de sensibilisation de marchandes de fruits et de légumes aux normes sanitaires, les actions de relance de la production avicole, visent entre autres à sécuriser l'approvisionnement régulier du marché intérieur en produits alimentaires et en biens de première nécessité en conservant les marges de manœuvre de la population sur la formation de leurs prix ;
- Les actions en rapport avec la dynamisation de la production nationale, au titre des travaux en cours de réaménagement de plus 600 hectares de bassins versants dans l'Ouest, l'Artibonite et le Sud-est ; des interventions de construction de citernes en vue d'augmenter la disponibilité de l'eau ; de l'Installation de dispositifs de concentration de poissons, à Chardonnières, à Léogane, aux Anglais, à Tiburon et dans les Nippes ainsi que l'acquisition de matériels et d'équipements visant la consolidation des acquis du projet de la pêche maritime dans ces différentes localités ; la mise en production, à Marmelade, d'une usine de jus naturel d'oranges et chadèques ; la construction et la mise en production de lacs collinaires à St-Michel de l'Attalaye à des fins de pisciculture, de maraîchage, d'élevage et d'agro-tourisme ; la distribution, à travers les différentes structures du MARNDR/DDA et d'Organismes autonomes de milliers de tonnes

d'intrants divers ; les diverses campagnes de vaccination du bétail dans les différents départements agricoles; la distribution, au cours des six derniers mois, de 14.000 poulets de chair, de 2.000 pondeuses et de 2.606 porcs dans les différents départements géographiques ; la distribution d'outils et de matériels agricoles dans tous les départements agricoles ; la mise en œuvre d'un programme de crédit en faveur des agriculteurs dans les domaines de la pêche (côte Sud), de la transformation (Centre) et de la production agricole dans les différents départements ; sans oublier les dispositions déjà prises en faveur de la culture et de la commercialisation de la Mangue, confirment, s'il en était besoin la détermination du Gouvernement à mettre la production nationale agricole et industrielle en condition de croître, de se diversifier et d'absorber les nouveautés technologiques de façon à augmenter l'offre de produits alimentaires, de stabiliser les cours internes, de réduire le rationnement et la dépendance alimentaire à l'échelle nationale ;

- Les interventions faites au titre du filet de protection sociale au bénéfice des enfants des rues, des enfants abandonnés, des centres d'accueil, des orphelinats ainsi que la distribution de kits de produits alimentaires à côté d'autres activités réalisées à l'initiative du ministère des affaires sociales en faveur des personnes du troisième âge de même que les subventions massives accordées aux écoles et aux élèves dans le cadre des deux dernières rentrées scolaires sont des expressions claires de la solidarité envers les haïtiens et les haïtiennes qu'une pauvreté extrême prive des éléments de première nécessité.
- Les interventions faites directement dans les communes à travers le Programme à Impact Communal (PIC) ; les interventions faites dans les zones sensibles dont Cité Soleil, Bel Air, Carrefour, Martissant ainsi qu'aux Gonaïves, à Petit Goâve et au Cap Haïtien ; les créations d'emploi découlant des divers travaux de réhabilitation des infrastructures culturelles, sociales et économiques à l'initiative de MCC, MTPTC et MENFP ont déjà montré la détermination du gouvernement à stimuler la cohésion sociale et la viabilité de la relance économique par une massive création d'emploi et une meilleure distribution du pouvoir d'achat à travers toutes les couches de la population.

Le train de nouvelles mesures adoptées et en cours de mise en œuvre tant au niveau local, départemental que national et définissant le « **Programme d'Action Gouvernementale contre la Vie Chère** » cible globalement les résultats suivants : **création d'emploi, augmentation du pouvoir d'achat, solidarité avec les plus démunis, en même temps que la poursuite des actions structurantes appelées à assurer l'amélioration durable des conditions de vie de la population**

.Certaines des propositions novatrices qui y figurent ciblent des réalisations immédiates, d'autres le seront à court et à moyen termes. Parmi les plus immédiates, c'est-à-dire celles devant être réalisées au cours des 7 prochains mois, un pourcentage de leur financement fera partie de la prochaine rectification budgétaire.

Globalement les actions découlant des stratégies définies visent à atténuer, pour les couches les plus pauvres et les plus vulnérables, les conséquences de la hausse du coût de la vie, et à améliorer les conditions de vie de la population en lui assurant progressivement le niveau de bien-être auquel elle a droit.

3 Axes d'intervention

Cinq (5) axes majeurs d'intervention adressent la problématique de la cherté de la vie à partir de trains de mesures à effets immédiats, de court et de moyen termes. Ces mesures ciblent toutes les catégories vulnérables de la population, à savoir les enfants, les jeunes en général, les personnes sans emploi avec une grande attention pour les femmes, surtout celles chef de famille monoparentale, les étudiants et les jeunes professionnels, les personnes âgées à travers l'appui apporté aux familles. Les interventions qui sont développées ici sont envisagées en marge et en complémentarité des actions définies dans le Programme d'Investissement Public (PIP) du Gouvernement pour l'exercice 2007-2008 et présenté dans les grandes lignes dans le tableau annexé à la présente.

3.1 Chantiers à haute intensité de main d'œuvre :

3.1.2 Travaux de curage et de drainage

Un programme de création d'emplois permettant aux populations les plus démunies de disposer d'un pouvoir d'achat sur la base d'un salaire journalier pendant un certain temps et de reconquérir ainsi leur dignité sera mis en place à travers le curage de drains et de fossés, de ravins ou de lits de rivières. Exécuté suivant l'approche " haute intensité de main d'œuvre (HIMO) " en tenant compte des spécificités des zones urbaines et rurales, ce programme permettra de réaliser, par une combinaison optimale de main d'œuvre, de petits outillages et d'équipements, des services d'entretien d'infrastructures à un coût minimum.

La technique HIMO en créant des emplois principalement pour la main d'œuvre peu qualifiée permet de réaliser une économie de devises en remplaçant des équipements, des pièces de rechange et des carburants importés par de la main d'œuvre locale. Elle peut être mise en œuvre par des organisations locales supervisées par des techniciens locaux..

L'approche de mise en œuvre de ce programme est guidée par les principes de base suivants : la participation interactive où les acteurs locaux, organisations communautaires de base (OCB), prennent le contrôle des décisions locales et s'approprient les structures, les réalisations physiques et en assurent la pérennité et la reproductibilité; une approche non interventionniste mais accompagnatrice des communautés dans la prise de décision; la promotion du dialogue institutionnel, de la coordination inter-institutionnelle de proximité donnant un rôle central aux autorités déconcentrées et décentralisées; la priorité à la concentration géographique pour plus d'efficacité.

Ainsi, pour les 6-7 prochains mois, une longueur de 85 kms de drains est ciblée pour un financement d'environ 127 millions de gourdes. Un tel programme qui intervient en complémentarité des programmes d'intervention du MTPTC devra générer près de 3,100 emplois par mois.

TRAVAUX DE CURAGE

DEPARTEMENT	COMMUNES		
	LOCALISATION / COMMUNES	LONGUEUR (KM)	COÛT (GDES)
CENTRE	Hinche	3.00	900,000
	Belladères	2.00	600,000
	Mirebalais	2.00	600,000
	TOTAL	7.00	2,100,000
ARTIBONITE	ODPG/ Gonaïves	8.30	8,300,000
	Bienac/ Gonaïves	7.50	7,500,000
	TOTAL	15.80	15,800,000
NORD	Cap Haïtien	5.00	5,000,000
	Limbé	2.50	2,500,000
	TOTAL	7.50	7,500,000
NORD EST	Plaine de Maribaroux	15.00	15,000,000
	TOTAL	15.00	15,000,000
NORD OUEST	Jean-Rabel	0.40	200,000
	Port de Paix	2.25	562,500
	Anse-à-Foleur	0.50	375,000
	TOTAL	3.15	1,137,500
SUD	Cayes, Laurent	1.00	400,000
	Cayes, Boulevard 4 Chemins	1.50	600,000
	Cayes	1.00	400,000
	TOTAL	3.50	1,400,000
OUEST	Cité Soleil, Lintho1, Lintho2, canal Cité Lumière, canal Fort Loupe, canal Fort Dimanche, canal Orphelin en aval du monument JJ Dessalines	10.00	30,000,000
	Torcelle / Cabaret	3.00	9,000,000
	Rivière Grise/Pont Croix des Missions à l'embouchure	10.00	15,000,000
	Plaine du Cul de Sac	10.00	30,000,000
	TOTAL	33.00	84,000,000
TOTAL GENRAL	84.95	126,937,500	

3.1.2 Travaux d'assainissement

Suivant la même logique précédente, de nombreux travaux d'assainissement dans les principales villes, particulièrement dans les zones de grandes concentration où la qualité de la vie est mise en brèche par le haut niveau d'insalubrité découlant des piles de détritiques ou de déchets de toutes sortes, sont envisagés particulièrement à des fins de création d'emplois et de protection sanitaire de la population.

Un montant de 30 millions de gourdes est alloué à ce type d'activités en vue de la création d'environ 27,000 emplois par mois au bénéfice des couches les plus vulnérables de la société.

3.2 Crédit au bénéfice des catégories non éligibles au crédit institutionnel et bancaire

Il est fait indéniable qu'il n'y a pas d'économie sans crédit, qu'il n'y pas d'augmentation de l'investissement ou de la production en général sans l'accès des producteurs au crédit. Les emplois et l'occupation de la main d'œuvre dans le pays ne peuvent venir de façon significative et suffisante que si aux efforts de l'Etat dans le cadre de l'augmentation des investissements se greffe une croissance de l'entrepreneuriat. Or le loyer de l'argent aujourd'hui en Haïti est trop cher, et le crédit est inaccessible à de nombreuses catégories d'agents économiques. Les taux d'intérêt sur les emprunts sont prohibitifs et privent la population de cet important facteur de production. C'est pourquoi le gouvernement portera ses efforts à la fois sur la disponibilité du crédit au bénéfice d'un plus large secteur de la population et sur la diminution relative du coût du crédit, à partir de certaines stratégies de financement partiel ou du partage des risques avec les institutions financières concernées en vue de favoriser directement et indirectement l'investissement.

Dans cette perspective, l'Etat avec des possibilités très limitées d'interface et de relais efficaces va devoir systématiquement utiliser les services des institutions financières et organisations fonctionnelles crédibles¹ qui quadrillent et encadrent effectivement la population dans ses travaux et ses jours, en les renforçant au besoin.

Il y a tout lieu de croire qu'à travers un accompagnement financier, au titre de fonds de garantie par exemple, il est possible non seulement de libérer les liquidités bloquées aussi bien au niveau des caisses populaires que dans les autres institutions financières engagées dans le micro-crédit ou tout autre crédit à l'investissement, et d'escompter une diminution du taux d'intérêt² relatif jusqu'à un plafond de 1.5% par mois (le plancher pouvant être établi à moins de 1% par mois) .

Il est entendu que toutes les mesures nécessaires (profils, critères, plafonds, suivi etc.) doivent être prises publiquement pour que les populations ciblées ne soient pas court-circuitées.

En considérant que le gouvernement est prêt à rendre disponible, dans le cadre du programme actuel, un montant total de 300 millions de gourdes au poste du crédit au bénéfice des catégories non éligibles

¹ A titre d'exemple et en ce qui concerne les services financiers, en 2005, les caisses populaires des dix départements placées sous le contrôle et la supervision de la Banque de la République d'Haïti (BRH) desservaient les populations locales non éligibles auprès des banques avec un portefeuille de crédit établi à un milliard deux cents quatre vingt deux millions (1.282.000.000.00) gourdes. Elles disposaient d'un actif de deux milliards trois cent soixante huit millions quarante cinq mille gourdes (2.368.045.000.00). Ces chiffres témoignent d'une certaine vigueur, d'une certaine rigueur et surtout d'un certain savoir faire qu'il importe de considérer comme une ressource nationale dans le cas qui nous occupe.

² A titre d'illustration, si un certain montant de fonds de garantie (à 50% et non rémunéré) est accordé à une institution financière dont le taux d'intérêt est de 18% à 36% /an (soit 1.5% à 3% le mois), dépendamment du type de prêt, étant donné qu'ainsi 50% du prêt concerné se fait à 0% d'intérêt, il est possible de négocier que le taux d'intérêt sur l'ensemble du prêt ne soit établi qu'à 9% à 18% l'an, (soit .75% à 1.5% le mois).

au crédit institutionnel et bancaire, y compris le crédit à la production agricole, il est souhaitable que, vu sous l'angle des fonds de garantie (à 50% par exemple), 300 autres millions s'ajouteraient à cette offre de crédit actuel, portant ainsi le portefeuille pour l'ensemble des programmes de crédit à 600 millions de gourdes.

Le degré de décapitalisation de nos forces vives est si avancé que ces montants ne suffisent pas à les recapitaliser suffisamment pour relancer vraiment la production. C'est pourquoi il conviendrait de prévoir pour les 3 prochaines années une progression de ces fonds de garantie qui permettent d'atteindre au moins le double du portefeuille des caisses populaires si l'on s'en sert comme élément de base de calculs plausibles.

Une fois assurée cette modalité d'appui financier, d'autres mesures vont accroître la capacité de participation des citoyens à s'attaquer aux cotés du GOH aux problèmes de la nation et au coût de la vie en particulier.

La priorité sera toutefois accordée aux domaines qui à la fois permettent de renforcer les organisations et unités techniques d'encadrement et la recapitalisation des groupes de base.

3.2.1 Crédit au petit commerce / secteur informel

Sur le plan des efforts visant le renforcement de la cohésion sociale et l'amélioration du pouvoir d'achat de la population, un accompagnement financier au petit commerce dans le secteur informel permettra de mettre en profit la débrouillardise et la capacité d'entrepreneur de notre population particulièrement de la gente féminine et d'améliorer ainsi leur pouvoir d'achat tout en apportant à leur famille un répit à la misère et une compensation à la cherté de la vie.

Ainsi, un portefeuille de crédit rendu disponible en faveur du petit commerce de détails à l'échelle nationale pour environ 5,000 à 10,000 marchandes (un prêt évoluant dans la fourchette de 10,000 à 50,000 gourdes) à hauteur de 70 millions de gourdes pouvant être exploité suivant les stratégies définies plus haut soit à titre de fonds de garantie au travers d'institutions financières de micro crédit ou de réseaux de caisse populaire.

Une telle stratégie, dont les premiers sont déjà posés à travers la mise en œuvre, à l'initiative du MCFDF, d'un programme de crédit en faveur de trois cents femmes de Cité Soleil dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'intervention urgente du gouvernement dans cette commune, durant les six mois écoulés, peut permettre d'améliorer le pouvoir d'achat d'un certain nombre d'agent économiques de faible niveau d'éducation et en même temps de satisfaire certaines préoccupations d'intérêt collectif dans l'immédiat.

A titre d'illustration, la disparition de la table des ménages de plus d'un million d'œufs par jour du fait de l'apparition d'un virus dont la progression est suivie par les instances de santé internationales et nationales, pose un sérieux problème de disponibilité de protéines a bon marché. Si les importateurs privés n'arrivent pas à approvisionner le marché à des prix accessibles, l'Etat devrait-il pas envisager, à bref délai, de favoriser l'accès de ce produit aux réseaux des distributeurs habituels ? Toutes les données sont réunies pour une commande urgente. Un crédit à la commercialisation peut être envisagée sans problèmes, vu la vitesse de renouvellement de ces fonds et l'auto contrôle qu'ils supposent de la part des réseaux bénéficiaires.

3.2.2 Crédit à la petite industrie de transformation de produits

La petite industrie offre des opportunités d'emploi à des milliers de gens dans notre pays. Un accompagnement financier à ce secteur va permettre de le relancer dans ses diverses composantes dont la fabrication et la commercialisation de mambas, confiture, farine de maïs, cassaverie, infusion, bonbon, biscuit, produits dérivés du lait, AK-100, jus de fruit ou encore produits carnés, etc.), et de simuler du même la production agricole par exemple, tout en offrant des créneaux de création d'emplois à tout un ensemble d'agents économiques.

Un portefeuille initial de crédit à hauteur de 50 millions de gourdes sera rendu disponible au bénéfice 1000 à 2000 petits entrepreneurs de ce sous-secteur. Un tel programme est susceptible de générer près de 3000 à 4000 emplois durant 6 mois.

3.2.3 Crédit aux jeunes entrepreneurs

Selon l'Institut Haïtien de Statistique (IHSI), la population haïtienne présente une structure jeune et est constituée de 51,8% femmes. Plus de la moitié de la population a moins de vingt et un (21) ans. Les personnes âgées de moins de quinze (15) ans représentent 36,5 % de la population. Les tranches d'âge de 0 à 24 ans constituent 58 % de la population.

La situation des jeunes est pourtant critique; plus de 70% sont au chômage. Les opportunités qui s'offrent sont isolées et souvent très peu significatives. L'insertion socio-économique des jeunes pose en réalité de sérieux problèmes dans la société haïtienne. La formation dispensée par les centres professionnels se révèle inadéquate. D'où la présence d'une main-d'œuvre sous qualifiée sur le marché du travail.

Actuellement, dans une perspective d'amélioration des conditions de vie des jeunes, 5,100 d'entre eux bénéficient de services et d'allocation de formation professionnelle en vue d'une meilleure insertion sur le marché de l'emploi. Ces formations définies dans dix (10) domaines prioritaires dont la mécanique générale, la mécanique auto, la construction bâtiment, la construction mécanique,

l'électricité/ l'électronique, la réfrigération/la climatisation, la coupe/ la couture industrielle, la menuiserie/ l'ébénisterie, la plomberie et les installations sanitaires, la céramiques et la fabrication de mosaïques, dans le cadre de la composante I du programme de Formation Professionnelle financé par un prêt de la BID avec un cofinancement de l'Union Européenne, visent en réalité, dans un horizon de trois ans, à toucher un effectif de 30,000 jeunes de 15 à 24 ans, et cela en vue d'arriver à brève échéance à un meilleur profil de compétences des diplômés et à une plus grande insertion sur le marché du travail.

Dans la réalité actuelle, l'étroitesse du marché du travail contraint de très nombreux jeunes à intégrer le secteur informel en pratiquant des métiers répondant aux critères de l'artisanat utilitaire. L'absence d'encadrement technique à ces jeunes et les difficultés d'accès au crédit ne favorisent guère la mise en place ni la multiplication de micro-entreprises de jeunes qui auraient permis une certaine intégration dans la sphère financière et une relance de l'emploi.

En vue d'offrir justement une alternative à nos jeunes, une opportunité leur est offerte, dans le cadre de ce programme d'actions, sur le modèle du Projet Défis Jeunes du MJSAC. Planifié dans le cadre d'un Appui au développement de l'initiative privée chez toutes les catégories de jeunes, le projet du MJSAC vise à favoriser l'insertion des jeunes dans les circuits économiques de production, à soutenir des initiatives individuelles et collectives des jeunes visant à créer des activités économiques et à améliorer leurs conditions de vie en leur assurant un meilleur accès au marché du travail

Ainsi un portefeuille de crédit à hauteur de 60 millions de gourdes est mis à la disposition des jeunes entrepreneurs qui sont en mesure de produire un projet de création d'entreprises viable. Ce fonds vient s'ajouter à un montant de 25 millions de gourdes déjà disponible dans le cadre du programme Défis-Jeunes du MJSAC³, à la suite d'un financement de l'ONA, et dont la gestion sera assurée par la BNC.

Les modalités de mises en œuvre de ce programme devraient permettre d'assurer le financement de près de 300 projets d'entreprises à l'échelle nationale, en plus des 150 projets prévus au programme du MJSAC, mais également d'offrir une prime d'incitation à l'investissement (par exemple de 50,000 gourdes) non remboursable, ou encore d'offrir un certain encadrement aux jeunes entrepreneurs, au titre de la formation et du suivi de l'exécution du projet.

Ce programme qui est accessible aux jeunes des quartiers défavorisés, aux jeunes universitaires ou aux jeunes diplômés de l'enseignement supérieur peut permettre d'offrir un créneau sûr en termes d'emplois ou d'opportunités de démarrage d'entreprises.

³ La fourchette des prêts varie de 125,000 gourdes à 250,000 gourdes dans le cadre du projet Défis Jeunes.

3.3 Appui à la relance de la Production Nationale et au Développement durable

C'est la production alimentaire et industrielle qui peut permettre de valoriser les ressources naturelles et humaines du pays en vue d'améliorer durablement les conditions de vie de la population. En ce sens, le Gouvernement met en œuvre de nombreux programmes visant à appuyer la relance de la production nationale.

3.3.1 Relance de la production avicole et porcine

Ce programme cible le rétablissement et la modernisation du sous-secteur de l'élevage avicole et porcine. Il interviendra sur toute la chaîne de production de ces filières (approvisionnement en aliment et autres intrants, en œufs fertiles et poussins et en porcelets) et mettra le pays en condition de produire : 1 million d'œufs par jour pour cette année (5-8 millions d'œufs par jour dans 5 ans), 1 à 1.5 million de poulets de chair par mois pour cette année (15 millions de poulets de chair par mois dans 5 ans) et 1 à 1.5 millions de porcs par an pour cette année (15 millions de porcs par an dans 5 ans) . Avec ce programme, 300 000 familles paysannes et petits éleveurs auront accès au paquet technologique comprenant les animaux, leur dose mensuelle d'aliment, de vitamines, de médicaments et de minéraux. En particulier, les bénéficiaires du paquet de pondeuses gagneront le jour suivant la réception plus de 2 dollars américains en revenus journaliers. La première phase du programme couvre 10 communes frontalières et 1 000 familles vulnérables. Au cours des 7 prochains mois, plus de 60 000 familles auront bénéficié à l'échelle nationale.

Un montant de 78 millions de gourdes représentant 25% du financement total devra être mis cette année à travers le MARNDR (les 75% étant mobilisés par le FAES et d'autres sources de financement), à la disposition de cette activité qui vise non seulement à relancer la production nationale mais à réduire notre dépendance alimentaire par rapport à notre voisin.

Ce programme a déjà démarré avec le MCFDF dont les actions en la matière, durant les six derniers mois, ont permis à soixante quinze groupes de femmes des départements de l'Ouest, de l'Artibonite, du Sud et du Nord-ouest d'intégrer des activités de gestion des entreprises de pondeuses ; et avec le MARNDR qui a déjà distribué des lots de 25 pondeuses à des milliers de familles dans la région de l'Artibonite, à partir d'un premier financement de 15 millions de gourdes.

3.3.2 Production et Commercialisation de denrées d'exportation stratégiques : mangues, café.

- Redynamisation de la filière de la mangue

La mangue francisque d'exportation est un sous-secteur touchant directement 300 000 petits producteurs et 30 000 emplois indirects. La crise d'infestation par les mouches de fruits qui a affecté ce sous-secteur au cours de la dernière période a conduit le Gouvernement à lui consacrer un programme spécifique, incluant : l'appui aux entreprises d'exportation pour leur adaptation aux exigences de APHIS /Département de l'Agriculture des Etats-Unis d'Amérique, la mise en place d'un système de 6 000 pièges à mouches dans les zones de production, l'augmentation du nombre de manguiers francisques, la formation et la sensibilisation des producteurs, la formation du personnel technique destiné à l'encadrement des producteurs et à l'inspection des usines d'exportation, etc. Ce programme concerne tous les départements géographiques ayant un potentiel de mangue exportable et coûtera un supplément d'investissement de 350 millions de Gourdes pour les prochains 7 mois.

A coté d'un financement de 85 millions de gourdes déjà disponibles et déjà en cours de décaissement par le MARNDR, le Gouvernement apportera, dans le cadre de ce programme d'actions contre la vie chère, une contribution supplémentaire de 22 millions de gourdes, au titre du renforcement du personnel et de la redynamisation de la filière de la mangue. Plus de 200 jeunes professionnels diplômés sont en train d'être embauchés à travers ce programme.

- Commercialisation du café

Haïti exporte aujourd'hui environ 140 mille sacs de café vers la République Dominicaine. Environ 120 mille sacs le sont suivant des circuits irréguliers du fait que des exportateurs étrangers profitent de la désorganisation de notre marché depuis 20 ans et de la décapitalisation avancée du milieu rural. Les initiatives paysannes consignées à travers les démarches de certaines coopératives caféières auprès de clients internationaux, en apportant la preuve, s'il en était besoin, que leur participation à la solution des problèmes est capitale et décisive révèlent qu'il est possible et primordial de commencer par récupérer de telles pertes tout en envisageant aussi bien la recapitalisation des producteurs que l'amélioration de l'équipement de traitement et en même temps la relance de la production.

Dans ce cas particulier, un appui sous forme de crédit, suivant les mêmes formules de fonds de garantie définies plus haut, servira aussi bien à protéger la récolte contre l'achat sur pied qu'à rationaliser la commercialisation en tant que telle. Un portefeuille de 40 millions de gourdes est ainsi rendu disponible par le Gouvernement à l'intention des groupes organisés de producteurs

3.3.3 Aménagement de bassins versants

Le programme d'Aménagement de Bassins Versants est déjà programmé par le MARNDR dans un cadre d'interventions structurantes aboutissant à un développement durable. Cependant, étant donné l'impact attendu en termes de contribution à la relance de la production agricole et nationale d'une part, et vu le nombre d'emplois qu'il est susceptible de créer d'autre part, il peut être considéré comme une réponse importante voire immédiate à la préoccupation actuelle.

L'aménagement des bassins versants s'inscrit dans un cadre plus global d'aménagement du territoire, d'un plan national d'aménagement des bassins versants, de schémas directeurs d'aménagement des bassins versants les plus menacés et de plans communaux d'aménagement. Ce programme sera axé sur la politique du Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural pour la gestion des bassins versants.

Pendant que se poursuivent les réflexions sur la mise en place de la structure responsable de l'aménagement du territoire et que les secteurs concernés mettent à jour leur politique d'aménagement des bassins versants, le Gouvernement a décidé de mettre en œuvre un programme national de réhabilitation des infrastructures productives visant la réduction du niveau de vulnérabilité des populations, la protection des infrastructures productives et urbaines, la réduction de la pauvreté par la création d'emplois en milieu rural, le renforcement des organisations communautaires de base et la responsabilisation des autorités locales face à la dégradation de leur environnement.

Du fait de la persistance de la pauvreté et de la poursuite de la dégradation de l'environnement, une intervention dans les bassins versants, à côté des autres programmes du même genre en cours au MARNDR, aide à promouvoir dans l'immédiat la production économique et la création d'emplois tout en garantissant la durabilité environnementale à long terme. L'accent est donc mis sur les bassins

versants où les potentialités économiques sont immédiatement exploitables, les avantages économiques comparatifs les plus intéressants et les coûts de réhabilitation (protection, conservation) environnementale supportables.

Le MARNDR a identifié treize bassins versants prioritaires. De ces treize bassins, les interventions porteront immédiatement sur six bassins versants qui ont été sélectionnés en fonction du niveau de vulnérabilité des populations. Un financement de 482, 3 millions de gourdes sera rendu disponible à cette fin pour les prochains mois. **Un tel programme va mettre au travail plus de 9,500 personnes par mois et ce pendant 6 mois.**

No	NOM	SUPERFICIE TOTALE Km2	DEPARTEMENT	COMMUNES	INTERVEN T GDES	PERSONNE /MOIS
1	Grande Rivière du Nord	720	Nord	Vallières-Bahon-Ste Suzanne-Milot- Limonade-Quatier Morin- Ranquite-La Victoire-Gre Rivière du Nord	325,000,000	49,245
2	Grande Ravine du Sud	500	Sud	Camp Perrin-Cayes	27,500,000	3,857
3	Grande Rivière de Nippes	480	Nippes	L'Asile-Anse à Veau- Petit Trou de Nippes	25,300,000	3,614
4	Rivière Grise	780	Ouest	Croix des Bouquets- Tabarre-Cité Soleil	38,500,000	5,500
5	Jacmel	560	Sud Est	Jacmel	27,500,000	3,857
6	Ennery/La Quinte	710	Artibonite	Ennery-Gonaives	38,500,000	5,500
	TOTAL	10,018			482,300,000	67,329

3.4 Intervention à caractère solidaire ou de type « Solidarité Nationale »

En vue d'atténuer les effets de la cherté de la vie sur les couches les plus vulnérables de la population, en particulier ceux qui disposent de moins d'un dollar par jour et qui sont classés dans la catégorie de

l'«extrême pauvreté», un programme d'intervention à caractère **solidaire** est envisagé. Il comporte plusieurs volets.

3.4.1. Appui alimentaire aux catégories vulnérables :

- Restaurants Communautaires

En vue de permettre aux populations non solvables des zones dites fragiles ou des quartiers pauvres de la plupart des grandes villes, d'accéder immédiatement à un plat chaud au moins, en attendant que d'autres programmes de création d'emploi soient effectifs dans les zones ciblées, un certain nombre de restaurants communautaires seront mis en place dans les chefs lieux de départements et dans quelques chefs lieux d'arrondissements en fonction des besoins identifiés. Au total vingt mille (20,000) plats chauds par jour devront être servis à un prix symbolique à 20 000 bénéficiaires pendant une période de 6 mois. Sur cette base, 40 restaurants communautaires employant en moyenne 10 personnes par jour et gérés par des organisations de base crédibles opérant sous le contrôle des élus locaux seront mis en place.

- Cantines Scolaires

En dehors des programmes institutionnels de cantines scolaires exécutés par le Programme National de Cantines Scolaires (PNCS) et les autres opérateurs (BND, PAM, CRS, CARE etc...) ciblant annuellement quelques 500 000 enfants à l'échelle nationale, il y a lieu, en vue de venir en aide aux élèves des milieux très défavorisés, de toucher un effectif plus grand d'élèves à partir d'un programme spécial de cantines scolaires. Ce programme déjà en expérimentation depuis septembre dernier à Cité Soleil avec un effectif de 7 000 enfants va être élargi à d'autres zones de la capitale ainsi qu'à d'autres régions du pays pour permettre d'atteindre un effectif supplémentaire de 50 000 enfants de la 1^{re} à la 9^{ème} année fondamentale. Ce programme sera exécuté par le biais d'une subvention apportée à des organisations crédibles de parents ou de jeunes au niveau local et permettra d'offrir un snack renforcé (un verre de lait) ou un plat chaud à 50 000 enfants nécessiteux pendant les 4 derniers mois de l'année scolaire.

Près de 40 communes de la République vont être touchées par ce programme.

- Restaurants Universitaires

La grande majorité des étudiants universitaires haïtiens proviennent de famille à revenus moyens ou faibles et généralement en situation de correspondance dans une famille d'accueil particulièrement à la Capitale. Leur offrir la possibilité d'accéder quotidiennement à un snack ou plat chaud à un tarif symbolique est une nécessité. Ainsi 4 restaurants universitaires permettront de desservir à la capitale une clientèle étudiante de niveau supérieur ou universitaire fixé à 10 000 étudiants par jour. Un effectif plus faible d'environ 1000 étudiants par jour peut être ciblé dans 3 autres villes de la province (Cap Haïtien, Gonaïves, Cayes). Une telle activité sera prise en charge par les organisations étudiantes à partir d'une subvention de l'Etat et sera accessible aux étudiants des principaux centres universitaires publics et privés sur la base de critères et de modalités à définir par les organisations.

- Appui direct aux familles des zones touchées par la famine : Panier alimentaire

En vue de venir en aide aux familles nécessiteuses dans les zones concernées par l'urgence alimentaire ou éventuellement la famine dont Bassin-Bleu, Jean-Rabel, Mole St-Nicolas, Bombardopolis, Baie de Henne dans le Nord'Ouest, les quartiers péri-urbains de Port-au-Prince, La Gonâve dans l'Ouest, Fort-liberté, Ferrier, Capotille, Mombin Crochu, Vallières dans le Nord-Est, Vallée de Jacmel, Bainet, Cotes de-Fer, Belle-Anse, Grand-Gosier, Anse-à-Pitres, dans le Sud-Est, Chardonnières Coteaux, Port-à-Piment dans le Sud, les zones péri-urbaines du Cap Haïtien, des Gonaïves, de Jérémie, de Miragoane etc... un programme d'appui alimentaire aux familles est envisagé sous la forme d'un panier alimentaire pouvant contenir :3 marmites de riz, 2 marmites de maïs,1 marmite de pois,1 gallon d'huile,12 boîtes de lait, 12 boîtes de sardines, 3 barres de savon etc...au bénéfice de 25 000 familles réparties dans 30 communes.

Ces produits font partie d'un stock de sécurité que l'Etat est en train de constituer afin de parer au plus pressé dans les cas de famine ou de sécheresse prolongée. Il permettra de subvenir aux besoins alimentaires urgents de certaines familles exposées à des situations de disette mais également de relever la disponibilité de produits alimentaires dans les régions ciblées et sur le marché national, et donc de stabiliser éventuellement les prix des produits de première nécessité.

En fonction de l'évolution de la situation, cette opération peut être répétée 2 fois au cours des 3 prochains mois, et peut atteindre environ 40 000 familles dont 10 000 d'entre elles, les plus nécessiteuses, seront systématiquement touchées dans les deux occasions.

Il demeure entendu que de telles interventions sont envisagées en marge de la mobilisation attendue, en cas de famine déclarée ou de situation de grande urgence alimentaire, des services concernés de l'Etat dont la Protection Civile et la Croix Rouge nationale ainsi que les partenaires institutionnels tels le PAM, l'UNICEF, l'USAID etc..

3.4.2 Appui à l'approvisionnement de produits stratégiques de base :

- Magasins communautaires

En vue de faciliter l'accès des couches pauvres de la population aux produits dits **essentiels ou stratégiques**, un groupe de 8 **produits alimentaires** et de **biens de première nécessité** couvrant respectivement le riz, le maïs, la farine de blé, l'huile alimentaire, la viande, le lait, le savon, le kérosène, les médicaments génériques va faire l'objet de politique gouvernementale particulière. Leur approvisionnement, stock disponible, circuit de distribution, et qualité seront contrôlés et strictement garantis à l'échelle nationale. Un projet de 40 entrepôts / magasins est à l'étude, incluant les stratégies d'achat et de constitution de leurs stocks aussi bien que celles de leur management en partenariat avec les opérateurs économiques privés et des organisations de consommateurs. Dix (10) modules pilotes de tels magasins seront bientôt déployés, au cours des sept prochains mois, dans les différents départements géographiques.

L'expansion de l'expérience de tels magasins relayant l'état par contrat dans la gestion et la commercialisation des stocks de régulation est recommandée par les instances internationales pour protéger les couches vulnérables. Elle va dépendre de l'efficacité démontrée par les partenaires qui seront sélectionnés à cette occasion. Tout sera mis en œuvre pour que cette expérience réussisse, surtout le traçage des coûts par des réseaux d'associations locales de consommateurs/ investisseurs appelés à surveiller leurs intérêts.

- Boutiques d'intrants et d'outils agricoles

Suivant la logique des magasins communautaires, un certain nombre de boutiques d'intrants et d'outils agricoles, déjà identifiées au titre des propositions du Groupe Technique Interministériel sur la vie chère d'une part, et prévues d'autre part dans le cadre du Programme post-inondation du MARNDR, seront mises en place dans les différents départements géographiques.

D'ici les 7 prochains mois de cet exercice, environ 10 boutiques seront installées à titre pilote dans les 10 départements géographiques, à partir d'un financement de 50 millions de gourdes. Ce programme devra assurer le relais de certains programmes de distribution de semences du MARNDR et permettre aux agriculteurs de faire face aux besoins d'intrants (semences engrais pesticides) et d'outillage agricoles durant les prochaines saisons de plantation à un coût minimum. En plus d'intervenir en appui à la relance de la production agricole, il offre aux agriculteurs victimes des dernières inondations et décapitalisés une opportunité de reprendre leurs activités d'investissement agricole.

3.4.3 Appui ciblé aux familles sinistrées des dernières inondations

- Appui à la relocalisation : Logement/Village Solidaire

Suite aux dernières inondations, beaucoup de nos concitoyens qui faisaient déjà face à une situation relativement précaire sur le plan de l'habitat se retrouvent aujourd'hui dans la catégorie des sans logis. Et dans la plupart des cas, ils sont encore obligés de rester sur les lieux à haut risque des abords des lits des rivières, des ravins ou sur des versants menacés d'éboulement. Le gouvernement a déjà envisagé de relocaliser ces familles notamment en vue de les protéger contre les risques futurs mais également en vue de leur garantir un logement décent compatible avec leur dignité d'hommes ou de femmes.

Dans cette perspective, un programme de construction de « Cite Solidaire » à raison d'une cité par département est envisagé à moyen terme en vue de loger 3 000 familles sinistrées, étant entendu qu'un village pourra compter de 100 à 500 unités de logements. Ce programme devra prendre le relais d'ici l'exercice fiscal prochain, de certains programmes ou chantiers à haute intensité de main d'œuvre ou de réhabilitation d'infrastructure afin de garantir un certain nombre d'emplois stables dans la lutte contre la vie chère.

Avant de pouvoir entamer une telle intervention, il demeure entendu qu'un certain nombre de réponses doivent être apportées à un certain nombre de question en rapport avec par exemple le dimensionnement moyen d'une unité de logement, la présence d'infrastructures de base dans le voisinage, le vote de la loi sur la copropriété du foncier bâti, etc.

Ce programme devra toutefois être réalisé en cohérence avec la politique et les programmes d'aménagement du territoire vu que les aires prévues devraient être choisies à proximité de certains pôles de développement et devront répondre à certaines normes d'urbanisation et de gestion.

Les zones ciblées : Port-au-Prince, Cabaret, Cavaillon, Cap Haïtien, Grande Rivière du Nord, Grande Saline, St Marc, Croix des Bouquets, Les Irois

- **Fonds de relance économique**

En attendant d'envisager la relocalisation des familles visées, il est indiqué, vu la situation de détresse de la plupart de ces familles qui dans certains cas ont tout perdu, de leur offrir, dans le cadre d'un élan de solidarité nationale, la possibilité de se recapitaliser. Ceci sera fait par la mise à leur disposition d'un fonds de relance économique à titre de « seed money » ou moyen de démarrage (à hauteur de 15 000 Gdes par famille par exemple) pour leur permettre de reprendre leurs activités premières ou d'organiser leur gagne pain et de sortir ainsi d'une situation de totale dépendance ou de misère affreuse. En réalité, il s'agit de permettre à environ 3 000 familles ciblées de disposer d'un pouvoir d'achat et de reconquérir ainsi leur statut d'agent économique.

3.4 Réhabilitation d'infrastructures sociales et économiques de base/Programme à Impact de Développement Local (PIDL)

En vue de stimuler à court terme l'économie locale et en même temps de doter les communes d'infrastructures de développement, un programme à impact de développement local est envisagé sur le modèle du Programme à Impact Communal (PIC) et l'intègre en quelque sorte. Ce programme qui cible les communes les moins pourvues en terme d'infrastructure de services est appelé à prendre en charge, à partir des propositions émanant des élus locaux (maire, députés, sénateurs) et des responsables d'organisations de développement local, soit la réhabilitation ou la reconstruction d'écoles, de centres de santé, d'ouvrage culturel et sportif, de système d'approvisionnement d'eau potable (SAEP), de petits systèmes d'irrigation, de petites installations électriques ou encore de voies urbaines ou routes secondaires. Ce programme donnera lieu à des activités reposant sur les technologies maîtrisables par les populations et pouvant être géré par les organisations locales. Il demeure entendu que les financements requis peuvent être étalés sur plusieurs années fiscales.

Ce programme tout en permettant d'apporter à court terme une réponse au sous-emploi et au sous investissement local est susceptible de générer des emplois plus ou moins garantis à court et moyen termes.

Des projets s'inscrivant dans la gamme précédente et dont la fourchette peut varier entre 300 mille à 5 millions de gourdes par année peuvent être pris en charge dans le cadre de ce programme. Dans cette perspective, une cinquantaine de projets pour un financement à hauteur totale de 100 millions de gourdes par année est prévue dans environ 30 à 40 communes de la République

Le combat contre la cherté de la vie est quotidien et concerne tous les haïtiens. Et l'arme la plus efficace dans ce combat est celle de la création et de l'accès à l'emploi pour le plus grand nombre de familles. Des emplois qui les valorisent en leur donnant du pouvoir d'achat et des revenus. En plus des interventions inscrites dans le Programme d'Actions Gouvernementales contre la Vie chère, le secteur public dispose de nombreux chantiers en cours de réalisation dans le cadre de cet exercice budgétaire et dont mention a déjà été faite. Ces divers chantiers offrent un salaire journalier à des milliers de familles dans les différents départements touchés. Les interventions urgentes à caractère social et humanitaire sont des réponses immédiates et des palliatifs vis-à-vis des besoins de milliers d'autres familles. Pour cette raison, les efforts du Gouvernement se sont concentrés sur la création des conditions sécuritaires, stabilisantes et sur l'amélioration des infrastructures qui favorisent l'installation des entreprises et la multiplication des investissements privés générateurs d'emploi de plus long terme. Ainsi, plus de 5 000 personnes ont été embauchées depuis l'entrée en vigueur de la Loi Hope en juin dernier dans le secteur de la sous-traitance. Et des milliers d'autres nouveaux postes sont attendus dans ce secteur au cours des prochains mois tant à Port-au-Prince que dans les autres régions, notamment dans celles où l'offre d'électricité et des services publics est en cours d'amélioration.

Quand les familles travaillent et que leurs salaires ne peuvent satisfaire leurs besoins primaires, c'est-à-dire l'alimentation, le logement, la santé, l'éducation,..... l'équilibre et le bien-être de la société sont menacés. Dans cet esprit, le Gouvernement partage le vœu que les niveaux de salaire payés aux ouvriers puissent être compatibles à l'évolution du coût de la vie au niveau national. En même temps, il tient à encadrer et à protéger tout ce qui peut renforcer la création d'emplois, l'attraction de

nouveaux investissements et l'augmentation générale de la production nationale. En procédant ainsi, il favorise l'accroissement des gains de productivité au niveau des entreprises et le renforcement de leur compétitivité. Naturellement, il encourage par tous les moyens les partenaires sociaux et le patronat à parvenir au meilleur compromis possible dans le cadre du processus actuel et de la révision du salaire minimum. Un niveau de compromis suffisant à la fois pour sauvegarder et renforcer les entreprises et pour améliorer les conditions et le niveau de vie des ouvriers. Il n'est en définitive que justice sociale d'encourager le partage des gains de productivité qui sont collectivement créés.

*Et pour mettre à l'abri durablement notre population vis-à-vis des risques et des menaces de pauvreté, il est nécessaire que le pays soit stabilisé, que l'Etat de droit revienne et que la production nationale soit redynamisée. Parallèlement au renforcement des investissements engagés dans le domaine de l'éducation et des infrastructures, un important chantier de refondation du **Système Haïtien de Sécurité Sociale** et la création d'un **Revenu Minimum Garanti** sera bientôt lancé par le Gouvernement*

4. Stratégie de Mise en œuvre

La réalisation de ce programme implique la pleine participation de tout l'appareil gouvernemental. En particulier, les ministères de l'Agriculture (MARNDR), de la Jeunesse (MJSAC), le MPCE, le MEF, le MAST, le MCI, le MIPTC seront fortement impliqués dans la coordination, la supervision de certaines interventions.

La stratégie d'exécution des activités met l'emphase, par contre, sur la collaboration des organisations de base, des organisations communautaires, à l'initiative des mairies et des représentants des collectivités territoriales et de tous les élus en particulier les parlementaires. La stratégie au « *ras du sol* » sera de mise en vue de faciliter l'implication directe de la population et de canaliser plus rapidement les fruits du programme vers les catégories directement ciblées.

La collaboration de certaines institutions financières d'Etat dont la BNC et des réseaux d'institutions financières évoluant dans le micro-crédit, en particulier des caisses populaires crédibles, sera fortement sollicitée dans la distribution du crédit en particulier.

Tout sera mis en œuvre en vue de faciliter le démarrage à brève échéance des chantiers et leur exécution soutenue en vue d'un impact immédiat sur les conditions de vie de la population.

5. Coût

Le Programme d'Action Gouvernementale contre la Vie chère devra coûter 1, 7 milliard de gourdes pour les prochains mois. Une partie de ce financement, soit un montant de 0.6 milliard devra être sollicité dans le cadre du Budget rectificatif. Il devra se poursuivre durant les deux prochaines années.

6. Impact à court et moyen termes.

Ce programme va générer près des dizaines de milliers d'emploi directs et devra atteindre un nombre encore plus grand de bénéficiaires. Il convient de retenir que la plupart des investissements faits cette année dans le programme vont continuer à générer des fruits dans le temps, vu qu'en grande partie, les fonds avancés au titre du crédit devraient être encore disponibles les années suivantes pour les bénéficiaires au fur et à mesure des remboursements, sous réserve d'un certain pourcentage de délinquance.

Tableau des coûts /Impacts (Exercice 2007-2008)

ACTIVITES	DEPT/COMMUNES	NBRE DE BENEFICIAIRES	DUREE	DIMENSIONNEMENT	PRIX UNITAIRES	COUT DES SERVICES (Millions de Gdes)	INVESTISSEMENT DE BASE (Millions de Gdes)	EMPLOIS CREES	TOTAL Millions de Gdes)	FINANCEMENT	FINANCEMENT
Chantiers à haute intensité de main d'oeuvre											
Travaux de curage et de drainage		12 000 familles	6 mois					3 100/mois	127		
Travaux d'assainissement		-						1 000 /jour	30		
Crédit au bénéfice des catégories non éligibles au crédit institutionnel											
Crédit au petit commerce/secteur informel			6 mois					10,000/mois	70		
Crédit à la petite industrie de transformation			6 mois					4,000	50		
Crédit aux jeunes entrepreneurs			6 mois	300 projets				1 000/mois	60		
Appui à la relance de la Production Nationale et au Développement durable											
Relance de la production avicole et porcine		60 000 familles							78		
Production et commercialisation de denrées exportables/ mangue									22		
Production et commercialisation de denrées exportables/ café									40		
Aménagement de bassins-versants		9 500 personnes/mois							482,3		
Restaurants communautaires	25	20 000	6 mois			72	3	400 pers/mois	75		

Cantines Scolaires	40	50 000	4 mois			49	1	800 pers/mois	50		
Restaurants Universitaires	7	11 000	4 mois			22	3	300 pers/mois	25		
Appui direct aux familles : Panier Alimentaire	30	40 000	2 mois			50		500pers/mois	50		
Magasins communautaires		40 000	6 mois						150		
Boutiques d'intrants et d'outils agricoles		30 000	6 mois						50		
Logement/Village solidaire											
Fond de relance économique		3 000 familles						3 000 emplois	30		
Réhabilitation d'infrastructures sociales et économiques		000 familles							-		
Total									1,700		

ANNEXE I : LISTE DE PROJETS DU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT PUBLIC (NON EXHAUSTIVE)

TABLEAU A - POLITIQUE AGRESSIVE D'ACCES A L'EMPLOI (REVENUS / EQUITE EN TERME DE COUVERTURE)

PROPOSITION DE PROJETS ET PROGRAMMES

PROJETS ET PROGRAMMES	LOCALISATION	MONTANT (GDES)
MINISTERE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPERATION EXTERNE		
Programme d'initiatives locales	National	30.000.000
Fonds spéciaux de développement territorial	National	1.000.000.000
Développement local Nord-Est/co-financement Canada	Nord-Est	10.000.000
Projet agro-forestier et développement local Nippes 1 et 2	Nippes	68.173.913
Développement local Marmelade 1 et 2 (FAO) (Marmelade et Plaisance)	National	7.000.000
Programme de réhabilitations urbaines (prêt 1639/SF-HA)	National	10.446.813
TOTAL / Initiatives locales		1, 125, 620,726
Programmes d'urgence au gouvernement		
Programme d'intervention d'urgence du gouvernement	National	50.000.000
Intervention d'urgence à Belladère à l'occasion de la Foire Binationale	Centre	40.000.000
Programme d'intervention d'urgence à Cité Soleil	Ouest	50.000.000
Programme national d'implantation de lacs collinaires	National	60.000.000
Programme Post Dean	National	25.000.000
TOTAL / Programmes d'urgence		225, 000,000
TOTAL 1		1, 350,620,726
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS TRANSPORT ET COMMUNICATION		
Energies		
Remplacement des lampes énergivores	Ouest	600.000
Branchement de 10,000 nouveaux clients P-au-P	Ouest	288.000
Remplacement de 12,000 compteurs défectueux	Ouest	114.000
TOTAL /énergies		1,002,000
Réhabilitation d'infrastructures routières en support à l'agriculture		
Réhabilitation Carrefour la Mort	Nord	15.000.000

Réhabilitation axe St Michel /Ennery	Artibonite	4.000.000
Réhabilitation Gonaïves, Anse Rouge, Baie de Henne	Artibonite	10.000.000
Entretien Carrefour Marchand	Artibonite	2.000.000
Entretien route Kenscoff	Ouest	15.000.000
Réhabilitation Ouanaminthe /Mont-Organisé / Carice	Nord-Est	8.000.000
Réhabilitation route Fort-Jacques	Ouest	20.000.000
Entretien des ponts à travers le pays	National	10.000.000
Réhabilitation avenue des Dattes	Artibonite	20.000.000
Réhabilitation entretien des rues à Port-au-Prince	Ouest	35.000.000
Route de Carrefour par les rails	Ouest	90.000.000
Réhabilitation rue de Belladères	Centre	10.000.000
Programme d'intervention d'urgence de réhabilitation urbaine Gon/St-Mars/P-au-P/ Cap-H/Port-de-Paix/Jérémie	National	50.000.000
Travaux d'entretien routier (10 départements)	National	40.000.000
TOTAL /Infrastructures routières		275,000,000
TOTAL 2		276,002,000
MINISTERE DES FINANCES		
Recensement général de la population	National	8.000000
Programme de développement local	National	24.172.308
TOTAL 3		32.172.308

MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE		
Renforcement institutionnel du MCI	4 Départements	11.0000000
Appui à la promotion des produits locaux	National	9.000.000
Recensement du commerce et de l'industrie	National	4.000.000
TOTAL 4		24.000.000
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT		
Projet de prévention contre inondation dans cinq communes	National	30.000.000
Projet de sauvegarde et de réhabilitation des parcs naturels	National	35.000.000
TOTAL 5		65.000.0000
MINISTERE DU TOURISME		
Valorisation des ressources touristiques	National	30.000.000
TOTAL 7		30.000,000
MINISTERE DE LA JUSTICE		
Construction d'un nouveau Pénitencier National	Ouest	30.000.000

Réhabilitation des centres de détention	National	30.000.000
TOTAL 8		60.000.000
PRIMATURE		
Sous programme d'interventions spécifiques	National	30.000.000
TOTAL 9		30.000.000
MINISTERE DE L'INTERIEUR		
Restructuration des éco systèmes du Morne l'hôpital	Ouest	5.000.000
Recensement national des propriétés bâties	Ouest	35.000000
TOTAL 10		40.000.000

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE		
Implantation de laboratoires informatiques dans les lycées	National	20.000.000
Constructions de 25 écoles nationales	National	50.000.000
Programme de réhabilitation/construction de lycées	National	50.000.000
TOTAL 11		120,000,000
MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES		
Appui aux activités sociales en faveur des couches défavorisées	National	10.000000
TOTAL 12		10,000,000
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE		
Construction de centre de santé à Desdunes	Artibonite	5.000.000
Construction de centre de santé à Branle	Artibonite	5.000.000
Construction de centre de radiothérapie et de chimiothérapie	Ouest	30.000.000
Construction de centre de santé à l'Acoul du Nord	Nord	5.000.000
Réhabilitation du service de dialyse de l'hôpital Justinien	Nord	12.000.000
Réhabilitation de l'hôpital de Trou du Nord	Nord	10.000.000
Réhabilitation de l'hôpital de Ouanaminthe	Nord-Est	14.895.290
Construction de centre de santé à l'Ile Cayemite	Grand-Anse	5.000.000
Réhabilitation de la maternité St Antoine de Jérémie	Grand Anse	7.000.000
Construction de centre de sante à Port-à-Piment	Sud	5.000.000
Réhabilitation du service de pédiatrie de l'hôpital Immaculée des Cayes	Sud	10.000.000
Construction de l'hôpital de Port-de-Paix	Nord-Ouest	15.000.000
Construction de centre de santé à Marbial	Sud-Est	5.000.000
Construction de centre de santé à Grand Boucan	Nippes	5.000.000
Réhabilitation et construction de l'hôpital de Beudet	Ouest	12.000.000
Construction de centre de sante à Thomassique	Centre	5.000.000

Construction de maternité à Cerca la Source	Centre	25.000.000
Implantation de 3 centres de diagnostic intégral	National	25.000.000
TOTAL 13		1,572,290,000

MINISTERE A LA CONDITION FEMININE		
Appui à l'amélioration de la situation des femmes	National	8.000.000
TOTAL 14		8,000,000
MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS		
Réhabilitation infrastructures physiques	National	15.000.000
TOTAL 15		15,000,000
MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION		
Réhabilitation du réseau des CLACS	National	10.000.000
Restauration et préservation du Parc National Historique	National	10.000.000
Aménagement des accès des fortifications de Marchand	Artibonite	6.000.000
Aménagement de Parc Historique la Forteresse	Sud	4.000.000
Aménagement des accès de Fort Picolet	Sud	4.000.000
TOTAL 16		34,000,000
TOTAL A		3,657,085,034

TABLEAU B- POLITIQUE D'APPUI A LA PRODUCTION (MESURE A TERME, EQUILIBRE RURAL/URBAIN)

PROPOSITION DE PROJETS ET PROGRAMMES

PROJET	LOCALISATION	MONTANT (GDES)
MINISTERE DE L'AGRICULTURE		
Infrastructures		
Identifier et renforcer les infrastructures existantes	National	
Santé animale (campagne et vaccination)	National	10.000.000
Pêche maritime/ conservation /commercialisation de poissons de semences de riz	National	5.000.000
Production, conditionnement et commercialisation de semences de riz	Artibonite	3.000.000
Usine sucrière de Darbonne	Ouest	20.000.000
TOTAL/Infrastructures		38,000,000
Production et commercialisation agricoles		
Aviculture à Jacmel et Cayes-Jacmel	Sud'Est	12.000.000
Appui au renforcement du secteur de la mangue	National	25.000.000
Programme post-Dean	National	20.000.000
production et commercialisation de bambous à Kenscoff	Ouest	2.000.000
Production et commercialisation du café, bambous et fruits à Marmelade	Artibonite	9.000.000
Production de plantules forestières	National	5.000.000
Promotion culture patate douce (Artibonite, Sud, Ouest)	National	4.000.000
Production et conditionnement 200 TM semences haricot	National	15.000.000
Appui au centre de multiplication porcine de Thomassin	Ouest	2.000.000
Projet banane Arcahaie	Ouest	2.000.000
Achat de 10 motopompes (4 à 6 pouces), Artibonite, Ouest, Nord'Ouest, Centre	National	2.500.000
Entretien du système d'irrigation de ranjal à la Grand' Anse	Grand' Anse	2.000.000
Appui à la production avicole (aviculture)	National	15.000.000
Marché-exposition-vente de produits agricoles	National	8.000.000

Contrôle des fourmis	National	24.000.000
Modernisation, conditionnement et commercialisation de la banane à Arcahaie	Ouest	13.000.000
Crédit agricole	National	15.000.000
Programme d'appui à l'implantation de lacs collinaires à travers le pays	National	50.433.000
Appui aux activités de l'ODVA	Artibonite	35.000.000
Aliments pour bétail (poules et porcs)	National	45.066.000
Boutiques d'Intrants	National	98.000.000
Motopompes (50) (4 pouces)	National	4.625.000
TOTAL/Production et commercialisation Agricoles)		408,624,000
TOTAL B		446,624,000

TABLEAU RECAPITULATIF

MINISTERE DE LA PLANIFICATION ET DE LA COOPERATION EXTERNE	1,350,620,726
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS TRANSPORT ET COMMUNICATION	276,002,000
MINISTERE DES FINANCES	32.172.308
MINISTERE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE	24.000.000
MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT	65.000.0000
MINISTERE DU TOURISME	30.000,000
MINISTERE DE LA JUSTICE	60.000.000
PRIMATURE	30.000.000
MINISTERE DE L'INTERIEUR	40.000.000
MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE	120,000,000
MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES	10,000,000
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE	1,572,290,000
MINISTERE A LA CONDITION FEMININE	8,000,000
MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	15,000,000
MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION	34,000,000
MINISTERE DE L'AGRICULTURE	446,624,000

TOTAL A	3,657,085,034
TOTAL C	446,624,000
GRAND TOTAL	4,103,709,034